



Formation Référent Harcèlement Sexuel et Agissements Sexistes

Objectif de la formation **obligatoire** : permettre au référent harcèlement sexuel et agissements sexistes d'assurer sa mission (*article L2314-1 du Code du travail*).

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Identifier le cadre réglementaire des agissements sexistes au travail
- Délimiter les périmètres de la prévention des agissements sexistes en entreprise
- Reconnaître les comportements sexistes
- Agir concrètement en cas d'agissement sexiste grâce à une politique de prévention adaptée

Programme

Identifier le cadre juridique des agissements sexuels au travail

Les textes du Code du travail et l'évolution de la loi
Les fondamentaux de la prévention santé et sécurité au travail
Lien entre les risques psychosociaux et harcèlement

La prévention des agissements sexistes et du harcèlement sexuel en entreprise

Repérer les situations à risques
Comprendre les conséquences sur la santé
Identifier le harcèlement et les agissements sexistes

Les solutions de prévention

Élaborer et mettre en place une politique de prévention
Mettre un terme aux agissements sexistes
Victime ou témoin : que faire ?

Comment réagir face à un signalement

Posture professionnelle, écoute active, protection du référent
Agir concrètement : entretien avec la victime, médiation, enquête
Travailler avec les services de prévention et de santé au travail

Cette formation est obligatoire pour tous les référents harcèlement désignés par l'employeur (entreprise de 250 salariés ou plus) ou désignés au sein du CSE (entreprise de 11 salariés ou plus).

La formation peut être suivie en présentiel ou en visio, en inter ou intra-entreprise. Nous recommandons une durée de 1 à 2 jours, selon vos besoins.

Le formateur est expert CSE, spécialisé en prévention des violences sexistes et sexuelles au travail.

Méthodes et moyens pédagogiques : modernes et dynamiques. Partage de documents pratiques : trames d'enquête, fiches mémo et outils pratiques.

Attestation de formation délivrée à chaque participant.

Organisme de formation habilité par la DREETS Hauts-De-France pour toutes les formations obligatoires du CSE.